

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 12 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 18 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **M. PRUVOST Bertrand**, Président du Syndicat, en suite de convocation en date du 06 mai 2026.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. DUCHATEAU Jérôme, LECAILLE Sébastien, DUWAT Romain, EUCHIN Guy, FRANQUE Gérard-Alexandre, SENECAAT Dominique, HEUEL Jean-Michel, LEBRUN Guillaume, LAVOGEZ Serge, POURCHEL Laurent, AZELART Luc, DELATTRE Jacques, LEROY Christian, WAROT Pascal, DEMOL Olivier, DEVIGNE Maurice, GUCHE Francis, SPECQUE Frédéric, DUCROCQ Benoît, WILQUIN Ghislain, CLABAUT Yves, GRIGNON Olivier, GARENAUX Rodrigue, VASSEUR Jean-Pierre, HANON Yohann, QUEVAL Didier, CAZIN Bernard, DEREU Michel, HENDRICK Olivier, VASSEUR Daniel, CHALLON Thierry, PRUDHOMME Dominique, NOEL Julien, SCHRYVE Roger, HOCHART Philippe, FINDINIER Jean-Marc, BELLENGUEZ Jean-Marc, Mmes POURCHEL Isabelle (suppléante MEQUIGNON Sophie), COCQUEREL Micheline, COLLE Hélène, HANQUEZ-THION Catherine.

**ETAIENT ABSENTS** : Néant

**POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE** : Mr DUFOUR Olivier à Mr DEREU Michel

*Membres en exercice : 42 – Présents : 41 – Représentés : 1 – Votants : 42 – Absents : 0*

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur PRUVOST Bertrand, Président sortant, qui, après l'appel nominal des délégués de chaque commune adhérente, a déclaré installer ces délégués dans leurs fonctions de conseillers syndical.

**INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL :**

Monsieur SENECAAT Dominique, doyen d'âge de l'Assemblée, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur SENECAAT Dominique propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance.  
Madame COLLE Hélène est élue à l'unanimité.

**VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 MARS 2026 :**

Monsieur SENECAAT Dominique demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion du 11 mars 2026 qui a été communiqué avec la convocation à la réunion de ce jour.

Aucune remarque n'ayant été observé, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**ELECTION DU PRESIDENT :**

Monsieur SENECAAT Dominique, le plus âgé des membres présents du Comité Syndical, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres titulaires ou suppléants du Comité Syndical présents ce jour et cités ci-dessus. Il a dénombré quarante et un délégués présents (dont un suppléant) et un pouvoir. Enfin, il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Deux assesseurs sont nommés : Mr NOEL Julien et Mr QUEVAL Didier.

Deux scrutateurs sont nommés : Mme HANQUEZ-THION Catherine et Mr CAZIN Bernard.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **ELECTION DU PRESIDENT :**

#### **Candidats :**

POURCHEL Laurent

GUCHE Francis

#### **Premier tour du scrutin :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

#### **Ont obtenu :**

POURCHEL Laurent : 27 voix

GUCHE Francis : 15 voix

Mr **POURCHEL Laurent**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.

Mr **POURCHEL Laurent** a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'assemblée.

### **Décision du nombre de Vice-Présidents :**

Sous la présidence de Monsieur POURCHEL Laurent élu Président, le Comité Syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président.

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical a fixé à **quatre** le nombre des vice-présidents.

### **Elections des vice-présidents**

### **ELECTION DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT**

#### **Candidat :**

WILQUIN Ghislain

#### **Premier tour du scrutin :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42

Bulletins blancs ou nuls : 10

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

#### **Ont obtenu :**

WILQUIN Ghislain : 32 voix

Mr **WILQUIN Ghislain** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Mr **WILQUIN Ghislain** a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

**ELECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT :**

**Candidats :**

SENECAT Dominique  
GUCHE Francis

**Premier tour du scrutin :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42  
Bulletins blancs ou nuls : 1  
Suffrages exprimés : 41  
Majorité absolue : 22

**Ont obtenu :**

SENECAT Dominique : 25 voix  
GUCHE Francis : 16 voix

Mr **SENECAT Dominique** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Mr **SENECAT Dominique** a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

**ELECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT :**

**Candidats :**

LECAILLE Sébastien  
GUCHE Francis

**Premier tour du scrutin :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 42  
Bulletins blancs ou nuls : 2  
Suffrages exprimés : 40  
Majorité absolue : 21

**Ont obtenu :**

LECAILLE Sébastien : 24 voix  
GUCHE Francis : 16 voix

Mr **LECAILLE Sébastien** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Mr **LECAILLE Sébastien** a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

## ELECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT :

### Candidats :

HOCHART Philippe  
DUWAT Romain  
HENDRICK Olivier

### Premier tour du scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :  
Nombre de bulletins : 42  
Bulletins blancs ou nuls : 1  
Suffrages exprimés : 41  
Majorité absolue : 22

### Ont obtenu :

HOCHART Philippe : 20 voix  
DUWAT Romain : 10 voix  
HENDRICK Olivier : 11 voix

La majorité absolue n'étant pas atteinte un second tour est réalisé.

### Candidats :

HOCHART Philippe  
HENDRICK Olivier

### Deuxième tour du scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :  
Nombre de bulletins : 42  
Bulletins blancs ou nuls : 4  
Suffrages exprimés : 38  
Majorité absolue : 20

### Ont obtenu :

HOCHART Philippe : 28 voix  
HENDRICK Olivier : 10 voix

Mr **HOCHART Philippe** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

Mr **HOCHART Philippe** a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

## QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 20h20.